


# Le snesup

## congrès d'études

SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

SNESUP  FSU

11-12 juin 2014

Université Claude Bernard  Lyon 1

## Au cœur de notre métier, des propositions alternatives

→ par Claudine Kahane et Marc Neveu, cosecrétaires généraux

Notre prochain congrès d'études se déroulera à la suite d'élections municipales marquées par le rejet massif de la politique d'austérité menée par le gouvernement actuel. Cette politique se traduit dans l'enseignement supérieur et la recherche par des difficultés budgétaires considérables pour les universités, asphyxiées par les responsabilités et compétences élargies, créées par la loi LRU, préservées dans la loi ESR. Elles entraînent des conditions de travail et d'études de plus en plus dures pour les personnels et les étudiants, alors que les missions fondamentales de l'Université sont de plus en plus menacées. Cette situation catastrophique pour la démocratisation de l'accès aux études, pour le développement de la recherche, pour l'emploi scientifique, rend urgente la construction d'alternatives, auxquelles le SNESUP-FSU doit travailler.

Les projets de regroupements d'établissements imposés par la loi ESR sont élaborés dans l'opacité et à marche forcée. Les annonces du Premier ministre sur la recomposition territoriale - division du nombre de régions par deux, remaniement des métropoles et de l'intercommunalité - bouleversent la nature et le calendrier des projets en cours. Un moratoire s'impose. Les personnels doivent disposer du temps et des modalités de concertation permettant de penser des structures souples, collégiales et démocratiques de coopération



scientifique et pédagogique, dans un rythme propre à chaque construction, pour répondre à des objectifs scientifiques, et non à la mise en concurrence, encore exacerbée par la perspective des financements PIA2. Les conditions de travail doivent être garanties et améliorées, sur la base de statuts réellement protecteurs, permettant d'assurer, en toute indépendance scientifique,

les missions de formation et de recherche. Le basculement de villes ou de communautés urbaines à droite et à l'extrême droite rend encore plus nécessaire cette garantie d'indépendance.

Le discours ministériel de façade sur l'innovation pédagogique et le numérique, la prééminence accordée dans le cadre national des formations au « continuum » lycées-universités, aux stages, à l'alternance, nécessitent un travail approfondi sur les questions pédagogiques, que nous devons explorer à l'aune de notre expérience. Enfin, à six mois d'élections professionnelles concernant toute la fonction publique, le renforcement de la FSU et de ses syndicats est un défi crucial. Interroger notre conception du syndicalisme pour le rendre plus dynamique, efficace et attractif est indispensable. Toutes ces questions sont au cœur des débats du congrès d'études de Lyon, et méritent notre réflexion, sans restriction, pour alimenter notre travail syndical ultérieur et provoquer les ruptures nécessaires pour le service public d'ESR !

# Regroupements d'établissements

La loi d'orientation pour l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) du 22 juillet 2013 amplifie et systématise le mouvement de regroupement d'établissements d'ESR. L'État ne veut désormais qu'un interlocuteur lors de la négociation du contrat pluriannuel, qui sera un contrat de site, avec un volet spécifique à chacun des établissements du regroupement, et impose une coordination, par ce seul établissement « chef de file » de l'offre de formation et de la stratégie de recherche et de transfert au niveau « académique ou inter-académique », excepté en région parisienne. Le ministère cherche actuellement à imposer la forme de Communauté d'universités et d'établissements (COMUE) à la plupart des projets de regroupement, en ignorant délibérément la modalité d'association prévue par la loi. Le rôle des régions sera par ailleurs considérablement renforcé en matière d'ESR

appartenant à d'autres regroupements, et ne s'insérant pas dans des axes de projet local, lequel devra aussi satisfaire la région ? En effet, avec les dernières lois (formation professionnelle, décentralisation, ESR), la région va avoir la main sur la formation professionnelle et le financement de l'apprentissage – donc sur un bon nombre de formations supérieures – et devra être consultée sur la carte des formations du regroupement. Elle aura également à définir un schéma régional d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation (SRESRI), dont le regroupement devra tenir compte, tout en articulant avec la stratégie nationale de recherche et celle d'enseignement supérieur. La question du devenir de l'échelon national de la politique de recherche, et plus globalement de la recherche fondamentale, devient alors cruciale. Quels liens les organismes de

concurrence dans le cadre du SRESRI ? Si de surcroît, comme la loi le permet, et comme cela apparaît déjà dans certains projets, un établissement privé demande l'association ou l'intégration au regroupement coordonné, quelles possibilités cela lui ouvre-t-il d'influer sur la carte des formations qui y sera définie ? La concurrence (ou la volonté de la faire disparaître) conduira-t-elle à la suppression de formations d'établissements publics, ou à imposer aussi dans le public des droits d'inscription élevés ?

D'autre part, les Écoles supérieures du professorat de l'éducation (ÉSPÉ) ont par définition vocation à assurer des formations au niveau académique, et certaines – trois – ont même été créées en tant que composantes de PRES. À terme, le ministère prévoit que les ÉSPÉ soient des composantes des COMUE. Quel impact sur les ÉSPÉ (instances de gestion et de décision, plan de formation, recherche...) ? Quelles implications sur les personnels des ÉSPÉ : lieux d'affectation des postes ? déroulement de carrière ? stabilité ? Plus généralement, quelles sont les conséquences pour les personnels des différents établissements d'un regroupement ? Par exemple, certains pourraient-ils être contraints à des déplacements géographiques importants pour assurer leur service, en raison de modifications de la carte des formations ? Faut-il élaborer de nouvelles revendications à ce sujet ?

Cela nous amène aussi à nous interroger sur notre activité syndicale à l'échelle d'un regroupement, des modalités existantes et de celles à inventer, pour assurer la défense des personnels et du service public dans ce cadre.

Quelles sont les possibilités d'obtenir une représentation syndicale dans les conseils de COMUE, avec le risque de scrutins indirects, qui feront la part belle aux équipes de direction des établissements ? Et dans les autres formes de regroupement ?

D'autre part, comment intervenir, en tant qu'organisation syndicale, sur les choix d'une métropole ou d'une région ? Dans quelle enceinte démocratique sera définie à l'avenir la politique en matière de formation et de recherche ? Quels seront les lieux de négociation des SRESRI et comment les organisations syndicales seront-elles consultées sur leur élaboration ? Le SNESUP est mandaté de longue date en faveur de la création de conseils régionaux de la recherche et de l'enseignement supérieur (CRESER), par analogie avec l'existence du CNESER. Force est



© Altdor - flickr.fr

(voir le dossier du mensuel n° 622 de février 2014 pour plus d'informations).

Même si, au moment du congrès d'études, les statuts des regroupements ne seront pas tous adoptés, et si les délégations de compétences peuvent faire l'objet d'évolutions ultérieures, de nombreuses questions se posent déjà, en lien avec tous les aspects de nos métiers et de notre activité syndicale.

Ces regroupements permettront-ils vraiment l'aménagement équilibré du territoire en matière d'ESR, que le SNESUP revendique ? La relative proximité géographique des établissements crée-t-elle nécessairement les bases scientifiques et/ou pédagogiques solides pour un projet partagé, que la loi impose ?

Par ailleurs, que deviendront dans ce cadre les coopérations avec des établissements

recherche auront-ils avec ces regroupements ? La combinaison de ces regroupements avec de plus grandes responsabilités régionales en matière d'ESR risque fort de favoriser les axes de recherche focalisés sur les intérêts régionaux, à court terme et liés au tissu économique local, au détriment de thématiques fondamentales et d'une vision de la recherche sur l'ensemble du territoire national. À terme, c'est aussi un véritable appauvrissement du paysage de recherche et de la diversité des formations qui se profile.

Ces regroupements posent également la question des relations avec les établissements privés d'enseignement supérieur de la même zone géographique : ils offrent souvent des formations concurrentes à celles proposées par le service public, à des tarifs bien supérieurs... Comment sera gérée cette

de constater que ni la loi ESR, ni la loi de décentralisation de 2014, qui toutes deux renforcent le pouvoir des régions, voire des métropoles, en matière d'ESR et d'innovation, n'ont prévu la création de CRESER. Comment les obtenir ? Dans l'immédiat, le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) est un lieu où peuvent se discuter certaines questions touchant à l'ESR en région. Toutefois, c'est la FSU qui y est éventuellement présente, avec au mieux un siège par région. Comment travailler en commun dans les CESER, avec la FSU et avec d'autres organisations, sur les questions spécifiques à l'ESR ?

Enfin, toute action du SNESUP au niveau d'un regroupement ou d'une région présuppose qu'entre les sections concernées soient définies aussi des modalités d'élaboration de revendications communes et de validation démocratique des expressions ou des listes déposées au nom du SNESUP à ces niveaux. Le congrès d'orientation de 2011 avait été l'occasion de rappeler la nécessité de coordinations académiques ou régionales suite à



© Fierk Schaefer

la première vague de regroupements. Trois ans plus tard, où en est-on ? Faut-il préciser les mandats ? La constitution de logiques métropolitaines va également amener les sections concernées à devoir entretenir des liens. Le danger est la compétition entre métropoles et autres « territoires », avec des zones de fracture entre personnels des établissements de l'ESR, et des effets pour notre syndicalisation.

La régionalisation-métropolisation de l'ESR,

dont les contours sont certes encore flous, sera vraisemblablement accentuée dans les années à venir, d'autant qu'elle s'inscrit dans la stratégie économique de l'Union européenne. Sans abandonner ses mandats antérieurs, sur la nécessité d'une définition au niveau national des objectifs et des moyens de la politique de l'ESR, qui conservent toute leur pertinence, notre syndicat doit pouvoir s'imposer comme un interlocuteur obligé des décideurs locaux. ●

## CONGRÈS D'ÉTUDES 2014

### THÈME 2

# Conditions de travail

Le processus de dénaturation de l'enseignement supérieur et de la recherche, jalonné par le processus de Bologne, la réforme LMD, le pacte pour la recherche, la loi LRU et la loi ESR de 2013, va dans le sens de l'instauration, voulue par les gouvernements des pays européens, d'un « espace de

l'enseignement supérieur et de la recherche », où les universités sont mises en concurrence et les objectifs des études se réduisent essentiellement à l'employabilité, et d'une « économie de la connaissance » génératrice de droits de propriétés et de rentes, au détriment de la notion de biens communs. À travers le

principe de contractualisation, un pilotage étroit des établissements est instauré, en contraste avec le principe publiquement affiché d'autonomie. De fait, les présidents d'universités n'ont jamais été si peu maîtres de leur politique, depuis la loi LRU. Suite à la décentralisation totale de la gestion des personnels, ils détiennent par contre un réel pouvoir sur les personnels, dans lequel l'État se garde d'interférer, niant ses responsabilités d'employeur, même en cas de dérive et lorsque la réglementation est bafouée. Le ministère renvoie systématiquement aux établissements la responsabilité de la mise en œuvre de mesures nationales (accord sur la prévention des risques psychosociaux dans la fonction publique, par exemple) et refuse d'utiliser le levier des contrats pluriannuels, pour des questions relatives aux conditions de travail des agents non titulaires (refus d'intégrer, par exemple, un volet santé au travail, réclamé par le CHSCT ministériel).

Pour mettre en place cette économie de la connaissance, organisée sur une compétition à tous les niveaux, les choix de gestion de universités sont fondés sur des méthodes mana- ►►



© cactusbeetroot - flickr.fr

gérales, qui méconnaissent la valeur de l'être et du faire, conduisant à une dégradation des conditions de travail et à de la souffrance. Les universitaires ne reconnaissent plus leur métier, suite à l'élargissement de leurs missions, la disparition organisée des repères, l'invocation de l'urgence, une temporalité imposée (chasse aux contrats), une remise en cause incessante du travail fait (maquettes d'enseignement), l'accentuation des glissements de fonctions... L'autonomie des individus est attaquée, tout particulièrement l'indépendance, pourtant reconnue constitutionnellement, des enseignants-chercheurs. Une pseudo-hiérarchie se développe (directeurs de laboratoires, d'UFR...), à laquelle ils sont enjoint de se soumettre. L'arbitraire de la modulation des salaires, via la politique indemnitaire, vise à la sujétion des collègues, autant qu'à la récompense de ceux qui font passer les réformes.

Les restructurations incessantes, la redéfinition des périmètres de recherche, génératrices d'incertitude, touchent nombre de personnels. Certains se voient même imposer des reconversions. Le droit d'être rattaché à une équipe reste virtuel. L'extinction des ressources pérennes, au profit d'allocations sur projet, épuise les enseignants-chercheurs dans la recherche de financements, même pour de faibles sommes. Le système de compétition intrinsèque aux contrats ANR a des effets décourageants, le taux considérable de refus (supérieur à 80 %) est un non-sens économique et renvoie une image dévalorisée des chercheurs.

La dégradation des conditions de travail s'observe aussi à travers le développement de la précarité. Le ministère lui-même compte, dans le dernier bilan social, 69 945 agents non titulaires, dont 31 590 enseignants, sans compter les chargés d'enseignement et les



© Calystee - flickr.fr

personnels des EPST. Pourtant, le recensement de 2012, reconnaît moins de 10 000 agents éligibles aux dispositifs de CDIisation et de recrutements réservés prévus par la loi Sauvadet, dont seulement 254 enseignants. Les collectifs de travail se fractionnent, des tensions entre universitaires ou avec les administratifs s'exacerbent, des collègues se replient sur eux-mêmes, ne souhaitant plus prendre certains types de responsabilités, les arrêts maladie se multiplient dans certains services, le stress, les situations de souffrance au travail, voire de harcèlement, se développent. Cette réalité est déniée par l'administration. Elle évite même, souvent, de répondre à des demandes de transmission de données formulées par les organisations syndicales (nombre de déclarations de maladies professionnelles, par exemple).

Face à cette évolution, quelles sont les marges de manœuvre et quelles priorités mettre en avant ? Comment s'organiser, face aux tentatives d'enfermement des syndicats dans un rôle d'« accompagnement du changement », de surcroît chronophage ?

Le SNESUP ne peut évidemment se dérober. Intervenir et mobiliser les collègues contre la dégradation des conditions de travail est une composante de l'activité syndicale, qu'il faut mener en parallèle avec la dénonciation de la logique qui en est à l'origine, et la construction d'alternatives.

Les collègues ne perçoivent pas toujours l'action de nos représentants dans les conseils. C'est souvent à travers des contacts inter-individuels que les problèmes de condition de travail sont connus. Comment s'organiser collectivement pour les traiter ? Quelle place au recours juridique ?

Les enquêtes institutionnelles peuvent permettre de révéler des problèmes mais ne peuvent suffire, surtout si il n'y a pas derrière de volonté politique et d'outils propres pour y remédier.

Quels outils, comment les obtenir et s'en saisir ?

Les visites de service par le CHSCT présentent un intérêt certain. Elles nécessitent d'obtenir des moyens (en termes de reconnaissance d'heures notamment) pour les membres de ces instances. En fonction des demandes et des besoins exprimés, les stages de formation organisés par le SNESUP, sur les CHSCT et la souffrance au travail, pourront être renouvelés l'an prochain.

Si l'implication du SNESUP sur les questions de conditions de travail et de souffrance au travail est localement appréciée par les collègues, la visibilité de nos actions est certainement à améliorer. ●



© fabonthemoon - flickr.fr

# Diversifier les modalités de formation pour améliorer les conditions de réussite ?

Le congrès d'orientation de 2013 a défini un vaste programme de travail pour le secteur Formation, où figuraient l'articulation lycée-université, l'alternance et l'apprentissage, l'enseignement à distance et l'enseignement numérique.

Un an après, et au vu de l'actualité, ces questions restent particulièrement pertinentes. Ainsi, la loi sur l'ESR, et le cadre national des formations (CNF) érigent le « principe de continuité » entre le lycée et l'université et la « spécialisation progressive » en licence, en conditions incontournables de la réussite des étudiants. En parallèle, le « développement de ressources pédagogiques numériques » devient une mission de l'ESR, G. Fioraso y voyant le moyen de « réduire drastiquement les cours en amphibis en première année » et « d'adapter les modalités pédagogiques aux modes de vie des jeunes ». Les stages, l'apprentissage, le « doublement de l'alternance » sont systématiquement présentés comme des facteurs de réussite et d'insertion professionnelle.

La présentation suivante, de questions à débattre lors de notre congrès d'études en juin 2014, ne prétend pas à l'exhaustivité. Certains points ont déjà fait l'objet de discussions au sein du secteur Formation du SNESUP ou avec d'autres syndicats de la FSU ; ils sont à approfondir et pourront conduire à des mandats ; d'autres sont encore à défricher et devront donner lieu à une poursuite de la



© doremof\_claudius - flickr.fr

réflexion. Des documents plus détaillés, des contributions de syndiqué.e.s seront aussi disponibles sur le site du SNESUP, dans la rubrique consacrée à la préparation du congrès.

## ARTICULATION LYCÉE-UNIVERSITÉ

Des « collèges universitaires de proximité », chers à Valérie Pécresse, au « continuum bac-3/bac+3 » instauré par la loi sur l'ESR, la continuité entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur est érigée en norme et en condition *sine qua non* de réussite. Le lien avec la recherche, consubstantiel d'une formation universitaire dès la première année de formation, doit être préservé pour éviter toute secondarisation des licences. Une certaine rupture n'est-elle pas un facteur de stimulation propice à la réussite ? Faut-il parler de continuité, de rupture, d'articulation entre lycées (général, technologique et professionnel) et universités ? Est-ce en termes de contenus enseignés, de méthodes pédagogiques, de modalités d'évaluation ? Quelle formation pour les enseignants du supérieur ? Quelle place pour les universitaires dans l'élaboration des programmes du secondaire ? Quel est le rôle du baccalauréat, 1er diplôme universitaire, dont ni les modalités, ni les contenus, ne sont définis avec les universitaires ? Comment favoriser une orientation choisie des lycéens vers l'université ? Comment améliorer la réussite des bacheliers technologiques et professionnels dans leurs projets d'études ? Faut-

il institutionnaliser des modalités de rapprochement entre le secondaire et l'ensemble du post-bac ? Sous quelles formes ?

## LES OUTILS NUMÉRIQUES

En octobre dernier, G. Fioraso a lancé le plan France Université Numérique et la première plateforme française de cours en ligne ou MOOCs (*Massive Online Open Courses*). Le numérique est aussi inscrit dans le CNF « comme levier d'une université en mouvement, avec un double objectif : l'élévation du niveau de connaissances et de qualification en formation initiale et continue et la réussite des étudiants ». Ainsi, le numérique est présenté comme le passage obligé pour renouveler une ingénierie pédagogique présumée peu réactive.

Au-delà du risque d'en faire un palliatif du manque d'enseignants et de la diminution des heures des formations dans le contexte d'austérité budgétaire des établissements, voire d'en faire une ressource financière, qu'en est-il de la pratique des collègues ? L'appropriation des outils du numérique, leur utilisation pour combiner différentes approches pédagogiques, ne doivent pas reposer sur la seule bonne volonté individuelle mais être pensées et accompagnées dans un cadre national. L'usage des outils numériques dans l'enseignement est un sujet de recherche à développer.

Quelle formation des collègues à ces outils ? Comment assurer la prise en compte des activités d'enseignement à dis- ▶▶▶



© Jeanne Menjoulet & Cie

» tance et/ou numérique dans les services ? Quels équipements, quels personnels, pour assurer l'accès des étudiants et des collègues aux outils numériques dans les établissements et chez eux ?

La mise en place de plateformes pédagogiques en ligne pose aussi des questions de contrôle et de validation des activités pédagogiques – voire des évaluations – qui s'y déroulent, de propriété intellectuelle, de capacité des universités à résister à des sollicitations commerciales...

### L'APPRENTISSAGE, L'ALTERNANCE

Depuis la mise en œuvre du LMD en 2003, les formations professionnelles ont été en grande partie sacrifiées. Ces dispositifs, qui ont contribué à démocratiser l'ES, en offrant des voies de réussite variées à des publics divers, comportent tous stages ou/et alternance<sup>(1)</sup>. Ils ont été la cible d'attaques répétées : IUP disparus, IUFM remplacés par les ESPE, arrêt du budget fléché des IUT...

Le Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi (11/2012) fixe l'objectif de 500 000 apprentis en 2017 (440 000 aujourd'hui). Ainsi, l'apprentissage – formation initiale en alternance (FA) avec contrat de travail – est un outil de la politique d'emploi en faveur des jeunes. Il a été promu dans le supérieur. Les étudiants le choisissent moins pour des raisons pédagogiques, que parce qu'il offre une rémunération (CDD) et une perspective d'embauche. Au cours des dix dernières années de chômage massive-



© guignol\_a\_rouillettes - flickr.fr

ment accru, les effectifs d'apprentis du supérieur ont plus que doublé. En termes de mixité sociale et réussite, les FA à l'université ne font ni mieux ni moins bien que les formations classiques.

La réforme de la taxe d'apprentissage (TA) et son fléchage vers les régions qui financent en partie les Centres de formation des apprentis (CFA), font peser sur ces derniers et sur les formations du supérieur bénéficiant de la TA, une menace de diminution des ressources, voire de disparition. En parallèle, le modèle d'allocation de moyens aux universités, SYMPA, ne comptabilisera plus les étudiants en FA, livrant ainsi le financement de ces formations au bon vouloir de choix régio-

naux, coordonnés à une politique locale de l'emploi.

Quel avenir pour les FA à l'université ? Quel intérêt pédagogique ? Quelle place par rapport aux autres formations professionnelles et technologiques ? Comment lier ces formations à la recherche ? Comment former les étudiants en FA à exercer leur esprit critique et leurs droits de salariés ? Comment concilier une politique de l'emploi régional avec la nécessité d'offrir une carte nationale de formations exempte d'un déterminisme social et géographique ? ●

(1) Périodes en établissement d'enseignement / en milieu professionnel, avec ou sans contrat de travail.

## CONGRÈS D'ÉTUDES 2014

### THÈME 4

# Avenir du syndicalisme



© Calystée - flickr.fr

Le 4 décembre 2014, les prochaines élections professionnelles vont définir, au suffrage direct, le niveau de représentativité des organisations syndicales, en vertu des dis-

positions de la loi du 5 juillet 2010, relatives à la rénovation du dialogue social dans la fonction publique.

La représentativité syndicale est un enjeu

majeur : désormais, pour être valides, les accords doivent être signés par des organisations syndicales totalisant au moins 50 % des suffrages exprimés ; en outre, les moyens et les droits syndicaux seront attribués en fonction du résultat obtenu à l'élection du Comité technique du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche CTMESR<sup>(1)</sup>.

L'enjeu est capital : la FSU doit retrouver sa place de première fédération de la fonction publique de l'État et conforter ainsi la position de ses syndicats nationaux. En particulier, elle doit confirmer, lors de ces élections, son rang d'organisation syndicale incontournable de l'enseignement supérieur et de la recherche. Dans un contexte où les mobilisations syndicales sont difficiles, cette échéance contribue à créer ou à entretenir des tensions entre organisations syndicales, même si des initiatives communes conti-

nuent d'exister, voire même connaissent un élargissement (sur les conditions de travail, sur les salaires) ; la fusion récente entre FO et SupAutonome, susceptible de modifier la répartition des suffrages au CTMESR, n'est certainement pas étrangère à des calculs électoraux.

Au-delà de cet enjeu proche, notre vision du syndicalisme, de son rôle et de son développement, notamment parmi les jeunes collègues, mérite une réflexion approfondie. Le SNESUP-FSU s'affirme comme un syndicat de transformation sociale. Il défend une conception émancipatrice de la formation et de l'élevation générale du niveau de qualification ; elle s'accompagne d'une vision de l'enseignement supérieur et de la recherche ancrée sur les enjeux sociaux et sociétaux d'une production indépendante des savoirs et de la démocratisation de l'accès aux études. Dans le même mouvement, le SNESUP-FSU est un syndicat de défense des personnels, mobilisé pour leurs statuts, pour l'amélioration de leurs conditions de travail, de rémunération et de carrière, pour une conception collégiale et démocratique des modalités de gestion et de décision.

Faire connaître et faire partager notre vision du rôle du syndicat est d'autant plus nécessaire que la situation politique apparaît complexe ou opaque, voire désespérée, pour nombre de nos collègues.

Les modalités de notre action syndicale sont ancrées sur une articulation entre nos sections locales et le niveau national, impliquant des élus dans les conseils des universités et des élus dans les instances nationales (CNESER, CNU, Comité national du CNRS) ; elles doivent être discutées pour améliorer l'efficacité de notre fonctionnement. Faut-il, par exemple, développer une structure intermédiaire, souple, au niveau territorial, pour intervenir à la bonne échelle sur les coopérations entre établissements et organismes de recherche, les liens avec le tissu régional



© ml - flickr.fr

(économique, professionnel, culturel...) ? Il est d'autant plus important de s'interroger sur ce niveau que des regroupements d'établissements autour des métropoles s'accélèrent, fracturant le maillage territorial de l'ESR. Dans le même ordre d'idées, comment nouer et renforcer dans nos établissements, au niveau territorial, à l'échelle régionale, les liens et les convergences avec la CGT et Solidaires ? L'enquête du CEVIPOF de janvier 2014 montre la déconnexion des Français avec les appareils syndicaux ou politiques (à peine 28 % d'entre eux ont confiance dans les syndicats). Le SNESUP-FSU n'échappe sans doute pas à ces réactions de distance, voire de défiance.

Lors de l'initiative CGT-FSU sur « Jeunes salariés et syndicalisme » du 9 février 2011, le sociologue M. Vakakoulis parlait de « regard à la fois pragmatique, désillusionné, critique et dépité » des jeunes sur leur entreprise. Étaient également pointées leurs attentes d'un travail conjuguant utilité sociale et épanouissement personnel lié au sens du travail. Nos jeunes collègues ne sont sans doute pas différents, souvent très tôt déçus par les conditions de travail qui leur sont imposées et par le décalage entre leur idée du métier et la réalité. Rallier les jeunes générations à une conception collective des mécanismes de défense de nos missions, de nos métiers, de nos conditions de travail est un enjeu majeur. Réussir à nouer ce dialogue passe par une réflexion sur la façon dont nous nous adressons à eux, et peut-être plus encore, sur notre capacité à les entendre et à lutter contre les obstacles (hiérarchiques, surcharge de travail, courses aux financements...) auxquels ils sont confrontés. Nos modalités de communication, en phase avec les nouvelles technologies, sont aussi à repenser. Des mécanismes chronophages de plus en

plus nombreux (appels à projets par exemple) privent nos collègues non seulement du temps nécessaire pour accomplir leurs activités d'enseignement et de recherche, mais également de l'investissement syndical et militant.

Ce constat renvoie au contexte politique français où, depuis plus de dix ans, quels que soient les gouvernements qui se succèdent, des politiques libérales très semblables sont menées. L'aggravation de l'austérité, la loi sur les retraites, la mise en place de l'ANI, et maintenant le pacte de responsabilité, nous placent devant nos responsabilités, pour continuer à produire et faire connaître des solutions politiques alternatives progressistes. Quel rôle et quelle stratégie pour les syndicats de transformation sociale ? Quelles articulations et convergences avec les autres acteurs (associatifs, politiques) de la vie démocratique ? Cette situation renvoie aussi aux orientations politiques européennes et au syndicalisme en Europe. La diversité des orientations et des cultures syndicales au sein de la CES ne participe-t-elle pas aux difficultés à construire des mobilisations syndicales au delà des cadres nationaux ? Quelles pistes explorer pour y remédier ? Quelles alliances syndicales et au-delà ?

Tous ces éléments sont liés. Notre travail de construction du syndicat, au plus près des collègues, est une priorité, intégrant une vision progressiste du service public d'ESR, condition pour peser sur son évolution et celle de la société. ●

(1) Il est peu probable que la réunion des ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche modifie, à neuf mois du scrutin, les instances et les modalités électorales, mais c'est une question à suivre de près.



© Claude Truong-Ngoc - flickr.fr

# Se mobiliser pour arracher un vrai changement

Les résultats des élections municipales ont exprimé le rejet de la politique gouvernementale et mis en lumière l'étendue de la crise subie par l'immense majorité de la population.

La victoire de l'extrême-droite dans une quinzaine de municipalités requiert toute notre attention. Universitaires et syndicalistes, nous ne devons pas nous résoudre à la propagation et à la mise en œuvre de thèses associant ordre moral, peur de l'Autre, exclusions. Ces résultats influenceront aussi sur les équilibres et les politiques territoriales<sup>(1)</sup> et auront des conséquences sur l'ESR, notamment au travers des regroupements d'établissements. Les lois de 2005, 2007 et 2013 ont chamboulé l'ESR. Le déséquilibre dans le financement de la recherche a été amplifié. Conséquence de la baisse continue des budgets R&D des entreprises, celles-ci viennent se servir en brevets, matière grise et équipements dans les laboratoires publics.

La rupture indispensable avec cette politique, qui favorise les logiques économiques de court terme baptisées « innovations », passe par une remise en cause du crédit impôt recherche. Le budget dégagé doit être réinvesti dans les dotations des établissements, dans une véritable amélioration de la carrière des personnels et dans l'augmentation du budget récurrent des laboratoires publics de recherche.

Loin de toute rupture avec la loi LRU et ses RCE, la politique actuelle enfonce les universités dans une « autonomie » dévoyée, toute orientée vers des économies budgétaires, et un pilotage renforcé par le gouvernement.

De nombreux établissements ont déjà pris des mesures d'austérité : gels d'emplois, aug-



© JahoVil - flickr.fr

mentation du nombre d'étudiants par groupe, suppressions d'enseignements, courses aux financements (appels d'offre, taxe d'apprentissage...), précarité accrue.

Les nouvelles compétences des régions en matière de formation professionnelle ajoutent une tutelle aux établissements et fournissent aux entreprises de nouveaux leviers pour peser sur les orientations de la recherche ou la carte des formations.

Avec la mise en place des communautés d'universités et le nouvel appel à projets PIA2, le gouvernement entend favoriser quelques établissements dits « excellents » au détriment des autres. Cela se traduit par la paupérisation de la recherche, la mise en cause de formations (dont les disciplines rares), des conditions de travail dégradées pour les personnels ou l'absence d'amélioration des conditions de vie des étudiants et des taux de réussite.

La collégialité et la démocratie sont affaiblies, les technostructures se multiplient, les lieux de décision s'éloignent des personnels. Le renforcement du pouvoir des présidents, ajouté au quasi-abandon du rôle de garant de l'État, crée autant de principautés que d'universités.

Le remplacement de l'habilitation des formations par l'accréditation des établissements ne permettra plus d'offrir la garantie et la protection du diplôme national aux étudiants. Il devient impossible d'assurer des conditions d'enseignement et d'encadrement adaptées aux besoins des étudiants, tout en dégageant assez de temps pour la recherche. L'accès à l'emploi scientifique devient de plus en plus difficile, tant à l'université que dans les organismes. La résorption de la précarité reste lettre morte pour les enseignants et les chercheurs. La très difficile mise en

place des ESPE engendre de grandes souffrances.

Dans ce contexte difficile, le travail syndical s'est développé sur tous les fronts, avec d'autant moins de facilité que les universitaires ont été méprisés par le gouvernement. La direction AS a impulsé des actions et encouragé l'expression des collègues, notamment sur la question de l'« austérité », sur les statuts et sur le cadre national des formations. Les avancées obtenues – existence de dénominations nationales des diplômes, maintien d'un rôle significatif du CNU menacé, financements ou emplois complémentaires pour des universités en déficit, etc. –, si elles ne sont pas négligeables, n'enlèvent rien au caractère néfaste des réformes entreprises dans l'ESR.

Le renforcement de l'action syndicale au niveau des établissements est essentiel. Il passe par le soutien aux sections et aux secteurs. Le travail auprès des jeunes collègues doit être renforcé.

Les sujets de mobilisation sont nombreux ; nous devons largement diffuser et faire partager nos revendications et propositions urgentes, rassemblées dans le mémorandum. De nombreuses élections se profilent dès l'automne 2014, dont dépendra la représentativité du syndicat et de la FSU au niveau national.

Il est désormais urgent de rompre avec l'orientation initiée par la loi LRU et d'ouvrir le débat sur les politiques de l'ESR, sur la convergence des formations post-bac, sur le rôle et le financement de la recherche, pour répondre aux enjeux sociétaux et aux besoins humains. Le syndicalisme de transformation sociale a là un rôle essentiel à jouer. AS prendra toute sa place dans un engagement fort du SNESUP en ce sens. ●



© Calystee - flickr.fr



# Enrayer la dérive néolibérale, lutter pour une université émancipatrice, c'est aussi revoir certains de nos mandats !

Depuis le dernier congrès d'études en 2012, c'est peu dire que la situation ne s'est pas améliorée pour les universités, leurs personnels et leurs étudiants. Héritant d'une situation déjà sinistrée en raison des conséquences néfastes de la loi LRU qui mettent progressivement en évidence la justesse de l'analyse qu'en faisait le SNESUP dès 2007, l'actuel gouvernement a contribué, par ses choix politiques, à renforcer les difficultés financières des universités. Sa loi d'orientation pour l'enseignement supérieur et la recherche ne fait que prolonger la loi LRU dans le sens de l'Europe des régions et de « l'économie de la connaissance » que prône le modèle néolibéral. Dans ce cadre, quels sont les positionnements et les actions qu'un syndicat peut porter pour combattre ces politiques de casse du service public et quelles sont les alternatives ? Quels sont les mandats à conforter et quels sont ceux qu'il nous faut réviser ? L'un des thèmes de ce congrès d'études porte sur les conditions de travail, dont chacun dans le syndicat s'accorde pour en dénoncer la dégradation. Celle-ci relève de multiples facteurs, dont la pression temporelle permanente, une activité de recherche qui consiste plus à chercher des financements et remplir des dossiers qu'à chercher des formations sans cesse bouleversées, des actes pédagogique-administratifs réalisés à la place de collègues BIATSS eux-mêmes pressurés... Mais aussi, et peut-être surtout, notre métier s'éloigne des aspirations qui nous l'ont fait choisir. Non seulement dans son contenu,

comme nous venons de le dire, mais aussi dans sa forme. Ce qui gouverne cette mise à mal des conditions de travail, c'est le « management par la performance » qui est aussi un management par la menace. Dans ce cadre, la volonté d'évaluer les enseignants-chercheurs (EC), puis de moduler ou sanctionner d'une autre manière tous les personnels enseignants, est claire : il s'agit « d'améliorer » une performance que personne n'est en mesure de définir. Alors que nous ne cessons de rendre compte de notre activité tout au long de notre carrière, il nous faudrait nous soumettre à cette évaluation. C'est pourtant indiscutablement un puissant facteur de mal-être au travail pour les collègues et de crispation des relations professionnelles au sein d'équipes de recherche tentées par le « jeu du maillon faible » pour améliorer leurs indicateurs. Le projet de réforme du statut de EC, qui entérine l'évaluation individuelle récurrente voulue par V. Pécresse et N. Sarkozy, même rhabillée sous le vocable « suivi de carrière », n'est pas de nature à améliorer les choses. Aussi nous réclamons (et ce depuis 2010 !) que le SNESUP renonce à son mandat d'évaluation « formative » adopté en janvier 2010. Quelle défense des collègues notre syndicat peut-il prétendre apporter avec ce mandat qui accompagne si parfaitement le carcan idéologique néolibéral de la performance nourrie par l'évaluation et la mise en concurrence des individus ?

Autre réflexion importante, celle de l'action à mener au niveau des regroupements d'éta-



© Luu Lan - flickr.fr

blissements et de la régionalisation de l'ESR et de la capacité du syndicat à s'organiser à ces niveaux jusqu'ici peu développés dans notre fonctionnement. Dans un contexte de grande faiblesse militante, avec des exécutifs universitaires particulièrement dociles aux injonctions gouvernementales, même ceux parfois très liés au SNESUP, grâce aux multiples appels à projets « d'excellence » et faute de véritables « marges de manœuvre », il est plus que temps que notre organisation se préoccupe de se structurer régionalement afin de donner aux militant-e-s à ces niveaux la possibilité d'agir et de lutter pour le service public et ses personnels, muni-e-s de mandats locaux élaborés de manière incontestable. Dans l'immédiat, nous devons unitairement peser dans la constitution des statuts des regroupements. Plus largement, notre congrès devra réfléchir à la diversité et à l'étendue des aides nouvelles à apporter. Le renouvellement et l'avenir du SNESUP en dépendent.

Enfin, transversale aux thématiques de ce congrès, la formation des enseignants est une question que le SNESUP doit continuer de travailler : ÉE-PSO maintient que le mandat actuel, adopté en 2012, est inadapté et qu'il faut poursuivre la réflexion pour le faire évoluer, tout en travaillant dans la FSU pour aboutir à un mandat fédéral redonnant une capacité d'expression et d'action à la première fédération de l'Éducation nationale. ●

Pour contacter la tendance ÉE-PSO, écrire à : [contact.eepso-snesup@ecoleemancipee.org](mailto:contact.eepso-snesup@ecoleemancipee.org)



© jbguerillot - flickr.fr

# Le congrès doit appeler à des actions de résistance : réapproprions-nous l'université !

Depuis le congrès d'orientation, les mesures antisociales se sont multipliées : ANI, retraites, « pacte de responsabilité »... Dans l'ESR, les textes d'application de la nouvelle loi d'orientation s'enchaînent et en aggravent la portée (« cadre national » des formations (CNF), décret statutaire EC...), les déclarations décomplexées de Fioraso ayant confirmé la vision d'une université soumise aux intérêts capitalistes et aux pouvoirs politiques locaux (regroupements, formation professionnelle, « entrepreneuriat étudiant »...). À ces attaques, la direction du SNESUP a répondu par des communiqués dénonçant le « mépris » croissant du ministère, mais si le discours était parfois combatif, on attend toujours les mots d'ordre d'action. L'intervention syndicale nationale s'est limitée à des « batailles d'amendements » menées dans des instances consultatives où la participation d'élus sert de pure caution à l'orientation néolibérale des textes « discutés » (à cet égard, le vote pour le CNF au CNESER de décembre est inadmissible).

La direction nationale a aussi lancé des enquêtes sur les budgets, les conditions de travail : elle demande des témoignages, sans aucune autre perspective que la sensibilisation hypothétique des politiques au sort des universités. Si une campagne d'information peut avoir son utilité, elle ne saurait ni améliorer le sort de collègues à bout, ni favoriser la mobilisation d'ampleur qui s'impose, encore moins contraindre les « décideurs » à changer d'avis. Enfin, à force de constats et de communiqués en réaction (souvent insuffisante) aux offensives gouvernementales et patronales, le SNESUP donne à penser qu'il



© telomi - flickr.fr

n'y a pas d'alternative à l'université capitaliste : le syndicalisme devrait s'y adapter, en œuvrant à limiter les dégâts. Nous pensons au contraire que la désobéissance s'impose, si nous voulons sortir de l'« économie de la connaissance ».

## RÉSISTONS À L'UNIVERSITÉ CAPITALISTE !

Camarades et collègues doivent subvertir à tous les niveaux possibles les cadres managériaux imposés : l'université est notre affaire, nous devons l'organiser à notre façon. Pour cela, il faut retrouver du temps pour le syndicalisme, pour la réflexion et l'action. Le congrès doit aussi œuvrer à rendre cela possible dans les établissements en appelant les camarades, dans les sections, à débattre d'actions concrètes :

- **appliquer scrupuleusement** les procédures (pas d'enseignement sans tableau prévisionnel de service ou sans contrat signé, limitation aux heures statutaires dûment rémunérées, exercice du droit de retrait, refus de recruter des « faux vacataires »...);
- **lâcher le pied** (démission des responsabilités pédagogiques, fin des tâches/missions réunions non statutaires, refus des heures complémentaires, etc.);
- **désert** les commissions et groupes de travail non statutaires mis en place par présidences et administrations, pour recréer de véritables collectifs de travail et de réflexion, avec les étudiantEs, sur l'université et les ESPÉ que nous voulons;
- **détourner** les modules d'enseignements sans rapport avec les objectifs et la nature des formations (« projet professionnel étu-

diant », « compétences transversales », « préprofessionnelles »)...

Depuis le passage aux RCE, nous faisons des compromis qui peuvent seulement retarder, à court terme, le démantèlement que nous voulons empêcher : pour que telle formation ne ferme pas (tout de suite), nous acceptons des contraintes de plus en plus nombreuses au détriment des statuts, des conditions de travail, de la qualité de l'enseignement, de la recherche, de la santé, de la vie personnelle... Ne vaut-il pas mieux **enrayer le système et construire le rapport de force nécessaire pour le transformer radicalement ?**

Il faut aussi sortir de l'impasse d'une intégration présentée comme l'horizon indépassable du syndicalisme et **mettre fin à la cogestion des établissements**, par une vague de démission des conseils centraux, en particulier des conseils d'administration, et par le refus de participer aux instances antidémocratiques des COMUE, des ESPÉ. Ainsi, les militantEs – en particulier les éluEs, aux mandats chronophages – retrouveront le temps nécessaire au syndicalisme d'action directe.

Emparons-nous du congrès pour retrouver notre puissance d'agir, revendiquer la propriété de l'Université, celle que nous voulons : émancipatrice, laïque, publique, gratuite, autogérée. Refaisons du syndicat notre véritable outil, un outil de lutte révolutionnaire, pour une démocratie de bas en haut. ●

Pour contacter la tendance Émancipation, écrire à : [er@emancipation.fr](mailto:er@emancipation.fr)



© patoune - flickr.fr

# Continuons et amplifions notre combat

L'analyse financière des RCE dans nos universités procède bien d'un fonctionnement idéologique... Le rapport de la Cour des comptes de juillet 2013 et ses préconisations sont explicites pour l'avenir : « ... Les masses salariales doivent diminuer dans les services publics et les universités en sont un parfait exemple ».

## DERRIÈRE LES MOTS, L'INTENTIONNALITÉ NE GARANTIT D'AUCUNE FAÇON L'EFFET

L'inaction structurelle de notre syndicat et de l'intersyndicale FSU dans le cadre aménagé de la représentativité et du dialogue social aboutit à l'acceptation douloureuse et partagée par tous les pouvoirs en place d'une « régulation comptable » qui suit son cours de la LOLF en août 2001 jusqu'à la décentralisation-régionalisation de 2014 dans les COMUE. Ce *continuum* idéologique d'une destruction programmée s'accroît mois après mois et sidère toute notre communauté. Devant les inflexions systémiques des lois « LRU-ESR », notre participation aux instances ministérielles ne faiblit pas. Au SNESUP, questionnaires, bilans et enquêtes divers et variés font florès et se résument à un mouvement de grève le 18 mars 2014.

Certes, la tâche n'est pas facile mais l'échec reste évident. Notre influence syndicale ne peut se transformer, ni évoluer efficacement si nous bornons nos actions à des catalogues, appels, lettres et pages qui ne font pas bouger d'un iota les hiérarchies et leurs politiques.

En début 2012, un 8 pages résumait nos revendications et nos projets. Y a-t-il eu un début d'une prise en compte de ces projets lors des fumeuses concertations des « Assises »

en septembre 2013 érigées en exemple « démocratique » du dialogue social ?

**Rien ! Nous n'avons RIEN obtenu, ni l'écoute et moins encore d'avancée dans ce « dialogue » de sourds, ne fonctionnant comme son prédécesseur, que par le passage à marche forcée, le déni des réalités universitaires et pour toute finalité, le désengagement réitéré par une austérité financière.**

Que faire ? Continuer le compagnonnage dans un dialogue pipé ou tirer les conséquences de notre impuissance à infléchir les politiques qui ne nous veulent aucun bien et cherchent depuis plus de dix ans à « rentabiliser » et dégager une « valeur ajoutée » de la gestion de nos universités, l'assignant *de facto* à la loi du moindre coût ?

Quand toutes nos libertés universitaires sont taillées en pièces ou instrumentalisées par des lois, décrets, circulaires réglementaires qui nous submergent et nous asservissent, quel sens donner à « Revitaliser la Démocratie » ?

Dernières en date, quelles réalités d'existence et « d'autonomie » futures pour nos sections dans les établissements sous contrôle COMUE ? À quelle représentation peut-on prétendre dans une structure universitaire unique à vocation régionale ? Dans les ESPE, fleurons de la « refondation de la formation des enseignants », quelles marges de manœuvre peut-on développer dans un conseil d'école qui compte plus de nommés que d'élus ?

Seule une mobilisation sans faille de tous sur des modalités d'action précises permettra d'imposer un rapport de force qui puisse aboutir à un arrêt des restructurations de cette politique mortifère.



© Alorange - flickr.fr

Alors même que certain-e-s président-e-s de nos universités s'insurgent contre l'autonomie financière dévolue par les ministères successifs à l'aune de la gestion des RCE, un « boycott » récent de la CPU a signifié son opposition aux nouveaux diktats en cours.

**Le sabotage européen de l'éducation continue...** Le SNESUP doit y mettre bon ordre et corriger ses propres contradictions, celles de ses composantes et autres niveaux de formation obligatoires, comme celle de la formation professionnelle en licence et dans les ESPE.

**Face à l'offensive délibérée des réformes qui cherchent à nous assujettir au modèle libéral d'une gestion d'entreprise, nous devons opposer une volonté collective et inter professionnelle, seule capable de rompre avec le monde de la finance qui veut régir les domaines de la connaissance et celui de nos libertés.**

Dans tous les secteurs et en Europe, nous devons :

- rappeler et exiger le respect du droit universel à l'éducation et sa gratuité ;
- mettre en place des actions citoyennes ;
- préparer des actes forts dans la durée et dans des grèves dont on ne fera pas l'économie.

Si nous tenons demain à exercer nos missions, nous devons substituer au monologue du pouvoir et à sa volonté méprisante, une fin de non recevoir en structurant un front du refus. **Opposons dès maintenant une rupture au mépris idéologique et appliquons la formule : « Il n'y a plus d'abonné au numéro que vous demandez ! ».** ●

Collectif « PSL » : Marie-France Carnus, Nicole Boubee, Béatrice Caruhel, Bernard Deknuydt, Pascal Dupont, Georges Hugot, Yves Leal, Konstanze Lueken, Didier Peytavi, Christian Valade



© lucaniste - flickr.fr



**PROPOSITION D'ORDRE DU JOUR**

**MERCREDI 11 JUIN 2014**

- 9 h 30** Accueil des délégués
- 10 heures** Ouverture du congrès. Interventions introductives. Adoption de l'ordre du jour, élection du bureau du congrès.
- 11 heures** Débat général
- 12 h 30** Déjeuner
- 14 heures** Thèmes en commissions  
**Commissions :**
  - Regroupements d'établissements
  - Conditions de travail
  - Diversifier les modalités de formation pour améliorer les conditions de réussite
  - Avenir du syndicalisme
- 16 h 15** Pause
- 16 h 30** Thèmes en commission (suite)
- 19 heures** Soirée en hommage à Marcel Brissaud

**JEUDI 12 JUIN 2014**

- 8 h 30** Thèmes en commission (fin)
- 12 heures** Déjeuner
- 13 h 30** Séance plénière : restitution et discussion sur les quatre thèmes
- 16 h 30** Fin de congrès